

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

2023/409 DU 07 SEPT 2023
DECRET N°
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Institut Supérieur de
Management Public (ISMP).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°2018/666 du 05 novembre 2018 portant réorganisation de l'Institut Supérieur de Management Public ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de Management Public, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois, les personnalités ci-après désignées :

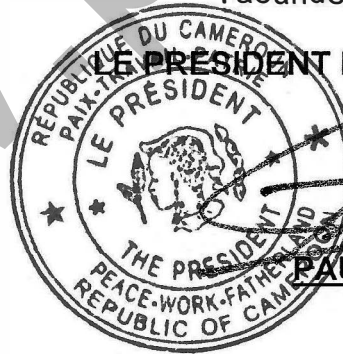
- Représentant de la Présidence de la République :
Madame ANDJONGO née EBIE MVOGO Patricia.
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Monsieur ESSONO MVOA John Kennedy.
- Représentant du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative :
Monsieur TCHAGADICK NJILLA Yves Alain.
- Représentant du Ministère des Finances :
Madame MVEH Chantal.

- Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :
Monsieur ESSECK David.
- Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur :
Madame WANAH LITUMBE Theresia.
- Représentant du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local :
Monsieur TCHEUWA Jean-Claude.
- Représentant du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale :
Madame NGONGA Georgette.
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :
Monsieur BAFAKAN BEHALAL Roger Symphorien.
- Représentant élu du personnel :
M. MEBENGA Guy Dieudonné.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 07 SEPT 2023

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

